

Les programmes d'immunisation contre l'influenza (grippe) en Colombie-Britannique Influenza (Flu) Immunization Programs in BC

Qu'est-ce que l'influenza ?

L'influenza, souvent appelée la grippe, est une infection du nez, de la gorge et des poumons provoquée par un virus. Les symptômes de l'influenza, qui se manifestent dans tout le corps, sont causés par la réaction immunitaire à l'infection, mais le virus se tient généralement dans les voies respiratoires. Ces symptômes comprennent fièvre, maux de tête, douleurs musculaires, écoulement nasal, maux de gorge, fatigue excessive et toux. Bien que le rhume et d'autres virus puissent provoquer des symptômes similaires, ceux du virus de l'influenza ont tendance à être plus graves.

Les symptômes peuvent apparaître entre un et quatre jours environ, avec une moyenne de deux jours, après qu'une personne a été exposée pour la première fois au virus de l'influenza. La fièvre et les autres symptômes corporels peuvent généralement durer de 7 à 10 jours, tandis que la toux et la faiblesse peuvent se prolonger pendant une à deux semaines supplémentaires.

Comment prévenir l'influenza ?

Un vaccin contre l'influenza, également connu sous le nom de vaccin contre la grippe, peut vous aider à ne pas attraper l'influenza ou la transmettre à d'autres. Il est donc important que les enfants, les adultes et les aînés, tout particulièrement ceux qui présentent des problèmes de santé chroniques, se protègent contre cette maladie hivernale. Il est également important que les professionnels de la santé se fassent immuniser afin de protéger les personnes à haut risque qu'ils soignent ou avec lesquelles ils vivent.

REMARQUE : Le vaccin contre l'influenza aide le corps à accroître l'immunité uniquement contre les virus causant l'influenza. Il ne protège pas contre les virus ou les bactéries qui sont à l'origine des rhumes ou des maladies intestinales souvent appelées « arippe intestinale ».

En Colombie-Britannique, le vaccin commencera à être disponible début novembre. Il vaut mieux que le vaccin soit administré avant la fin du mois de novembre si possible afin de laisser suffisamment de temps à l'organisme - environ deux semaines - pour accroître l'immunité avant que la saison grippale ne commence. La saison grippale se situe habituellement entre décembre et mars. Le vaccin peut cependant offrir une protection s'il est administré à n'importe quel moment pendant la saison grippale.

En Colombie-Britannique, le vaccin est recommandé et fourni gratuitement aux enfants et aux adultes qui présentent un haut risque de maladie grave ou de mort à cause de l'infection par l'influenza, en particulier :

Les personnes âgées :

- Toutes les personnes de 65 ans et plus. Pour plus de renseignements, consultez le dossier santé de Colombie-Britannique [n° 12a Pourquoi les aînés devraient se faire vacciner contre l'influenza \(grippe\)](#).

Les enfants et les adultes :

- Les enfants âgés de 6 à 23 mois.
- Les enfants et les adultes atteints de maladies cardiaques ou pulmonaires chroniques (y compris l'asthme, la maladie pulmonaire obstructive chronique et la mucoviscidose) nécessitant des soins médicaux réguliers.
- Les enfants et les adultes atteints de maladie rénale, de diabète, de cancer, d'anémie ou de troubles du système immunitaire.
- Les enfants et les adultes atteints de problèmes de santé qui rendent leur respiration difficile ou rendent difficile l'expectoration de liquides ou les font s'étrangler en absorbant des aliments ou des boissons qui peuvent ensuite entrer dans leurs poumons. Les personnes atteintes de ce genre de maladies incluent celles qui présentent des lésions de la moelle épinière, qui sont victimes de crises et/ou qui souffrent de troubles neuromusculaires.
- Les enfants et les adolescents sous traitement prolongé d'acide acétylsalicylique (ASA ou aspirine^{MD}).
- L'entourage proche et les pourvoyeurs de soins des enfants âgés de 0 à 23 mois.
- Les enfants et les adultes en santé qui vivent dans la même maison que les personnes à haut risque car certaines de ces personnes réagissent mal au vaccin ou ne peuvent être vaccinées.
- Les résidents de tout âge des établissements de soins prolongés ou autres centres.
- Les femmes enceintes qui sont susceptibles d'accoucher pendant la saison grippale car elles deviendront partie intégrante de l'entourage proche de leur nouveau-né. Les nouveau-nés ont un risque plus élevé vis-à-vis de l'influenza mais ne réagissent pas très bien au vaccin contre l'influenza en lui-même.
- Les personnes travaillant avec des volailles ou des porcs vivants.
- Les agents des services correctionnels et les détenus des établissements correctionnels provinciaux.

Les travailleurs de la santé et des services d'urgence :

- Il est important que les travailleurs de la santé, le personnel et les bénévoles qui sont en contact avec des personnes à haut risque de contracter l'influenza se fassent vacciner. Cela s'applique aux policiers, pompiers, ambulanciers, agents des services correctionnels, praticiens de la santé

indépendants et leur personnel de même qu'au personnel des garderies où sont présents des enfants âgés de 0 à 23 mois.

Quels sont les effets secondaires possibles ?

Le vaccin contre l'influenza est sans danger. Il ne peut pas vous transmettre l'influenza, car il contient des virus de l'influenza tués qui ne peuvent pas causer d'infection. La plupart des personnes ne présentent aucun symptôme après avoir été vaccinées contre l'influenza. Certaines peuvent manifester une rougeur ou une douleur pendant un à deux jours à l'endroit où la piqûre a été administrée. Des symptômes bénins similaires à ceux de l'influenza peuvent survenir chez certaines personnes, en particulier chez celles qui se font vacciner pour la première fois. Les symptômes peuvent inclure fièvre légère, maux de tête et douleurs musculaires, débutant dans un délai de 6 à 12 heures mais se terminant sous 24 à 48 heures. Ces derniers sont bien moins graves et ne durent pas aussi longtemps que l'infection de l'influenza.

Tout vaccin ou médicament est susceptible de provoquer (très rarement) une réaction allergique aiguë appelée anaphylaxie. Elle peut se manifester par de l'urticaire, une respiration sifflante ou l'enflure de certaines parties du corps. Si cela se produit, particulièrement en cas d'enflure au niveau de la gorge ou d'une difficulté soudaine et grave à respirer, composez immédiatement le 911 ou le numéro d'urgence figurant dans l'annuaire téléphonique de votre localité.

Signalez toute réaction grave ou inattendue à l'infirmière du service de la santé publique de votre localité ou à votre médecin de famille.

Pendant la saison grippale de 2000, le syndrome oculo-respiratoire (SOR), un effet indésirable associé au vaccin contre l'influenza, a affecté certaines personnes. Le SOR survint cette année-là en réaction au vaccin d'un fabricant. Le SOR ne s'est présenté depuis que chez quelques personnes recevant le vaccin contre l'influenza. Ses manifestations cliniques sont une rougeur des yeux et, chez certaines personnes, de la toux, un mal de gorge, des difficultés respiratoires, une oppression thoracique, un essoufflement ou un œdème facial. La revaccination de la plupart des personnes qui ont eu le SOR à la suite de l'administration du vaccin contre l'influenza n'a entraîné aucune réaction, alors qu'elle a provoqué des symptômes plus légers chez 5 à 34 % d'entre elles. La plupart des personnes qui présentent à nouveau ces symptômes déclarent qu'elles se feront encore revacciner. La plupart des personnes qui ont été victimes du SOR peuvent être revaccinées sans danger. Cependant, les personnes qui ont présenté des réactions graves comme une respiration sifflante, une oppression thoracique, des difficultés respiratoires ou une difficulté à avaler devraient consulter leur médecin avant de recevoir une autre vaccination contre l'influenza. Veuillez appeler votre service local de la santé publique pour obtenir plus de renseignements sur le SOR.

Qui ne doit pas se faire vacciner ?

- Ceux qui souffrent d'une maladie modérée ou aiguë, avec ou sans fièvre.

- Ceux qui ont des antécédents de réaction allergique aiguë ou anaphylaxie soit aux oeufs, soit à un quelconque vaccin contre l'influenza, soit à tout élément entrant dans la composition de celui-ci. Interrogez votre médecin ou l'infirmière du service de la santé publique pour toute question concernant le vaccin contre l'influenza.
- Les enfants de moins de six mois.

REMARQUE : Si de la fièvre ou des douleurs apparaissent après avoir reçu le vaccin, de l'acétaminophène (par exemple du Tylenol^{MD}) peut être administré. L'acide acétylsalicylique, également connu sous le nom de ASA ou aspirine^{MD}, NE devrait PAS être administré aux personnes âgées de moins de 20 ans à cause du danger du syndrome de Reye.

Consentement d'une personne mineure

Bien que l'on s'efforce d'obtenir le consentement des parents ou du tuteur avant d'administrer un vaccin, les enfants âgés de moins de 19 ans capables de comprendre les risques et les avantages d'une immunisation particulière peuvent accepter ou refuser l'immunisation, indépendamment des souhaits du parent ou du tuteur. Toutes les mesures qui conviennent sont prises pour empêcher que la décision du jeune soit influencée par ses pairs. Il est conseillé aux parents ou aux tuteurs et à leurs enfants mineurs de discuter entre eux des questions relatives à l'immunisation et de se renseigner auprès de l'infirmière ou du médecin avant celle-ci.

Pour plus de renseignements, consultez les dossiers santé de Colombie-Britannique suivants :

[N° 12a Pourquoi les aînés devraient se faire vacciner contre l'influenza \(grippe\)](#)

[N° 12b Faits concernant l'influenza \(la grippe\)](#)

[N° 12c L'immunisation contre l'influenza \(grippe\) : Mythes et réalités](#)

[N° 85 Nettoyage des mains pour les parents et les enfants](#)



BC Centre for Disease Control
AN AGENCY OF THE PROVINCIAL HEALTH SERVICES AUTHORITY

Pour plus de renseignements sur les dossiers santé de C.-B., veuillez consulter le site Internet suivant : www.bchealthguide.org/healthfiles/index.stm, ou vous rendre à votre unité de santé publique locale.

Appelez le service Info-Santé disponible 24 heures sur 24 offert par les infirmières et les infirmiers de C.-B. pour parler à une infirmière ou un infirmier autorisés :

- Dans la région métropolitaine de Vancouver, composez le 604-215-4700
- Ailleurs en C.-B., composez le numéro sans frais 1-866-215-4700
- Pour les sourds et malentendants, composez le 1-866-889-4700
- Un pharmacien ou une pharmacienne est disponible tous les jours de 17 h à 9 h
- Un service de traduction est offert dans plus de 130 langues sur demande.

Visitez le Guide-Santé en ligne de C.-B., un monde d'information santé sur lequel vous pouvez compter, à l'adresse suivante : www.bchealthguide.org/